

TOUT SAVOIR SUR LA TGAP

1 QU'EST-CE QUE LA TGAP ?

C'est la taxe générale sur les activités polluantes.

1



2 QUELLES ENTREPRISES SONT ASSUJETTIES À LA TGAP ?

Les entreprises ayant une activité polluante.

2



3 QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR DÉCLARER LA TGAP ?

Une déclaration annuelle d'acompte, ainsi qu'une déclaration annuelle de solde qui dépendra du régime de TVA de l'entreprise concernée.

3



4 COMMENT PAYER LA TGAP ?

Païement en ligne, via votre compte impots.gouv.fr

4



5 QU'EST-CE QUE LA TGAP SUR LES ÉMISSIONS POLLUANTES ?

Cette taxe est assise sur les substances polluantes émises dans l'atmosphère par les installations.

5



6 QU'EST-CE QUE LES PTS (POUSSIÈRES TOTALES EN SUSPENSION) ?

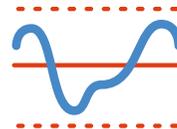
Ce sont les particules émises dans l'air, qui sont de taille et de forme variables.

6

7 QUEL EST LE SEUIL D'ASSUJETTISSEMENT À LA TGAP EMISSIONS POLLUANTES ?

Le seuil d'assujettissement à la TGAP est de 5 tonnes par an.

7



8 QUEL EST LE TARIF 2023 ?

Le tarif 2023 est de 282,77€ par tonne émise.

8



9 PEUT-ON CONTESTER LA TGAP EMISSIONS POLLUANTES ?

Oui en contactant le cabinet M2C Avocat.

9



PARIS | CLERMONT-FD

04 73 60 24 32